



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de sûreté et de sécurité privée

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 1/50 |

SOMMAIRE

| | Pages |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Présentation de l'évolution du titre professionnel | 5 |
| Contexte de l'examen du titre professionnel | 5 |
| Liste des activités | 5 |
| Vue synoptique de l'emploi-type..... | 6 |
| Fiche emploi type | 7 |
| Fiches activités types de l'emploi | 11 |
| Fiches compétences professionnelles de l'emploi | 17 |
| Fiche compétences transversales de l'emploi..... | 39 |
| Glossaire technique | 41 |
| Glossaire du REAC | 47 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 3/50 |

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La version 2019 du titre professionnel est structurée en trois activités.

La troisième activité relative à la protection de sites dits « sensibles » élargit le champ d'intervention de l'agent de sûreté et de sécurité privée.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Des enquêtes menées en 2019, il ressort que les besoins de la société en termes de sécurité, les exigences clients en termes de qualité, l'évolution technologique et la réglementation font évoluer les compétences, les qualifications et les responsabilités de l'agent de sûreté et de sécurité privée.

Les missions de surveillance humaine exigent une vigilance renforcée et un comportement davantage proactif. Face à des situations à risque et à des menaces grandissantes, il s'adapte à tout type de situation et de matériel. Il acquiert de nouvelles techniques et s'appuie sur des solutions technologiques et électroniques.

Toutes les compétences du titre intègrent ces évolutions et les descriptions ont été actualisées. Les savoir-faire et les connaissances ont été complétés.

Les activités « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité » et « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces » couvrent des missions fondamentales de l'agent de sûreté et de sécurité privée.

L'agent de sûreté et de sécurité privée inscrit sa prestation de service dans une logique d'amélioration continue. Cet aspect est donc pris en compte dans l'intitulé de l'activité « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité ». Elle est renforcée par la nouvelle compétence « Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation ». Cette compétence ouvre la possibilité à l'agent d'accéder à des missions annexes en surveillance humaine.

Le titre comporte désormais l'activité « Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites dits « sensibles » dans une démarche de protection renforcée ». Elle regroupe la compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » et la nouvelle compétence intitulée « Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée ».

Liste des activités

Nouveau TP : Agent de sûreté et de sécurité privée

Activités :

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
- Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 5/50 |

Vue synoptique de l'emploi-type

| N° Fiche AT | Activités types | N° Fiche CP | Compétences professionnelles |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité | 1 | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée |
| | | 2 | Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection |
| | | 3 | Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter |
| | | 4 | Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation |
| 2 | Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces | 5 | Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire |
| | | 6 | Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée |
| | | 7 | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme |
| 3 | Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée | 8 | Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur |
| | | 9 | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 6/50 |

FICHE EMPLOI TYPE

Agent de sûreté et de sécurité privée

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens, préserve l'environnement dans une démarche de service.

L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine est réglementé et nécessite la détention d'une carte professionnelle. L'agent de sûreté et de sécurité privée peut exercer des missions liées à la surveillance humaine et à la sécurité incendie sous réserve de justifier des exigences et des conditions posées par chacune des deux réglementations. Dans le secteur public, il est soumis aux conditions d'accès des agents de la fonction publique.

L'agent de sûreté et de sécurité privée surveille les lieux par une présence préventive ou dissuasive. Il gère l'accueil physique et traite les appels téléphoniques. En fonction de la gradation des risques et des menaces, il contrôle les accès aux bâtiments, aux zones sensibles et autres espaces identifiés et fluidifie les déplacements. Il anticipe les situations conflictuelles ou menaçantes par des techniques de détection et de désamorçage. En cas de situation conflictuelle dégradée, il intervient en préservant l'intégrité physique des personnes. Il peut être amené à renseigner des documents opérationnels et être force de proposition dans le cadre de la démarche qualité de service.

L'agent de sûreté et de sécurité privée contribue à la prévention des risques pour une protection globale du site. Il prend en compte les risques professionnels spécifiques à l'activité de sécurité. Il contribue à la prévention des risques et gère les risques liés à la sécurité et à l'environnement de travail. Il détecte ou intervient face à un comportement suspect, un acte malveillant ou terroriste. Suite à une anomalie, à un déclenchement d'alarme intrusion, technique, ou incendie, il intervient pour maintenir ou rétablir la situation.

L'agent de sûreté et de sécurité privée contribue au renforcement de la sécurité sur des sites dits « sensibles ». La vulnérabilité du site conduit l'agent à appliquer des mesures de sécurité renforcées et à intensifier sa vigilance dans une démarche proactive.

Tout au long de son service, il peut être amené à prendre les mesures qui s'imposent en préservant sa sécurité et celle d'autrui. Il maintient en état de propreté son poste de travail, vérifie la présence, l'état, le fonctionnement des moyens techniques et des moyens de secours. Le cas échéant, il effectue des interventions pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau.

L'agent de sûreté et de sécurité privée s'adapte en permanence à l'évolution des dispositifs technologiques pouvant associer des outils numériques et des logiciels. Il communique à distance, en face à face ou par écrit avec les services internes, les partenaires et les services compétents. Il protège les informations confidentielles. Il rend compte oralement ou par écrit à sa hiérarchie. Il alerte les personnes compétentes ou habilitées en fonction de la situation et de son évolution.

Il trace les actions sur une main courante papier, électronique ou dans un rapport d'intervention ou circonstancié.

L'emploi s'exerce à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont il a la garde, en présence des personnels, des partenaires ou du public, le jour ou la nuit. A titre exceptionnel, il peut être autorisé à exercer sur la voie publique.

L'activité d'agent de sûreté et de sécurité privée s'exerce le plus souvent de façon sédentaire, sur tout type de site présentant des risques ou pouvant être des cibles potentielles. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité des sites. La maîtrise de la langue française au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues est requise. L'utilisation de l'anglais au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues peut être souhaitée.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille le plus souvent en équipe. Il porte une tenue particulière et des EPI* [1] appropriés aux risques. La détention du certificat « Sauveteur secouriste du travail » délivrée par l'INRS* est requise. Sur des sites non réglementés en matière d'incendie, la qualification SSIAP1 peut être utilisée, sans aucun caractère obligatoire. La détention d'une habilitation électrique, délivrée par l'employeur, est requise pour exercer la qualification SSIAP*.

[1] Une astérisque placée à la suite d'un mot renvoie le lecteur à une définition du glossaire technique.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 7/50 |

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité, etc...
- Les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc...
- Les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers, etc...

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de sécurité qualifié
- Agent de sécurité confirmé
- Agent de sécurité mobile
- Agent de sécurité magasin pré-vol
- Agent de sécurité magasin vidéo
- Agent de sécurité magasin arrière-caisse
- Agent de sécurité filtrage
- Agent des services de sécurité incendie
- Agent de prévention et de protection incendie industriel

Equipier d'intervention incendie industriel

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Code de la sécurité intérieure relatif aux activités privées de sécurité
- Décret n° 2009-214 du 23 février 2009 modifiant la réglementation des activités privées de sécurité et portant transposition, pour ces activités, de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

2. Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

3. Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 8/50 |

Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Compétences transversales de l'emploi

Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée

Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée

Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : 3196

Code(s) NSF :

344t--Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Fiche(s) Rome de rattachement

K2503 Sécurité et surveillance privées

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 9/50 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée s'assure du bon usage d'un lieu dans une démarche continue d'amélioration de service pour satisfaire les usagers.

L'agent de sûreté et de sécurité privée surveille le site et ses abords et protège les personnes et les biens par une présence dissuasive. Il accueille les visiteurs, les partenaires et le public et les informe avec discernement, en face à face ou par téléphone. Il contrôle les droits d'entrée au site et aux bâtiments, assisté le plus souvent par des solutions technologiques sur une zone. Il fluidifie les déplacements des personnes, des véhicules ou des marchandises. Il détecte les anomalies et fait le nécessaire pour y remédier.

L'agent de sûreté et de sécurité prévient le risque de conflit par une détection en amont ou par le recours à un tiers. Il repère une situation potentiellement conflictuelle ou menaçante, et s'appuie sur les techniques de désamorçage ou d'intervention. Il contrôle ses émotions pour gérer au mieux la situation.

L'agent de sûreté et de sécurité applique les consignes clients. Il peut être amené à mobiliser les ressources internes au site en fonction de son organisation. Il centralise les informations et les données dans le respect des règles de la gestion documentaire. Il alimente les documents de suivi du service par les remontées d'information ascendantes ou descendantes. Il relaye les dysfonctionnements, les comportements proscrits ou déviants à sa hiérarchie. Il s'assure de la disponibilité des ressources pour garantir le bon déroulement de la prestation.

L'agent de sûreté et de sécurité privée utilise des outils numériques pour communiquer. Il communique à distance ou en face à face, oralement ou par écrit, avec les services internes, les partenaires, les personnes habilitées ou les services compétents.

Il trace les actions sur une main courante papier, électronique ou dans un rapport circonstancié.

L'activité s'exerce le plus souvent de façon sédentaire. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité du site.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille le plus souvent en équipe en fonction du secteur d'activité et des missions.

Il porte une tenue particulière à sa mission et des EPI* appropriés aux risques.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Règlement ADR* du 30 septembre 1957, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe, entré en vigueur le 29 janvier 1968.
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.
- Code pénal (Article 121-3, art 122-4, art 122-5, art 122-6, art 122-7, art 132-75, art 221-6, art 223-6, art 226-1 et des dispositions applicables localement, art 226-13, 226-18, art 226-20, art 226-21, art 625-10).
- Code de procédure pénale (Article 53, art 73, art 803 et art 55).
- Code civil (Article 9, art 544, 545, 546).
- Code du travail (Article L 1227, art L 4122-1, art L 4122-2).
- Code de la sécurité intérieure (Livre II, Livre VI).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée

Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 11/50 |

Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

Compétences transversales de l'activité type

Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée

Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée

Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 12/50 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée contribue à prévenir les risques et les menaces afin d'éviter des dommages résultant d'une atteinte aux personnes, aux biens, à l'environnement ou afin d'en limiter la gravité.

L'agent de sûreté et de sécurité repère, physiquement ou à distance, les dangers et les éléments pouvant générer les risques et les facteurs associés. Il évalue le niveau de gravité et d'urgence de la situation. En fonction des priorités, il alerte les services compétents en assurant une présence, ou il met en œuvre l'action appropriée à la situation.

L'agent de sûreté et de sécurité contribue à la prévention des risques d'actions malveillantes ou terroristes, en repérant tout comportement suspect. Il identifie les composantes de la situation afin de décider de la conduite à adopter. Il donne un signalement ou intervient afin d'empêcher un passage à l'acte, ou pour en limiter ses effets. En cas d'urgence, il prend les mesures qui s'imposent.

L'agent de sûreté et de sécurité reçoit des informations ou en recherche des compléments suite à une anomalie, un dysfonctionnement ou un déclenchement d'alarme intrusion. Il effectue une levée de doute physique ou vidéo pour confirmer ou infirmer l'événement déclencheur. En cas d'anomalie ou d'alarme intrusion, technique, ou incendie, il manipule en local ou à distance la centrale pour maintenir ou rétablir la situation.

Il s'assure du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité. Le cas échéant, il fait intervenir la personne compétente ou habilitée.

Il préserve sa sécurité et celle d'autrui, alerte en interne ou en externe les acteurs identifiés dans les meilleurs délais.

Tout au long de son service, il vérifie l'état et le bon fonctionnement des matériels et des moyens de secours.

L'agent de sûreté et de sécurité privée utilise des outils numériques pour communiquer. Il communique à distance ou en face à face, oralement ou par écrit, avec les services internes, les partenaires, les personnes habilitées ou les services compétents.

Il trace les actions sur une main courante papier ou électronique, dans un rapport d'anomalie, circonscrit ou d'intervention.

L'activité s'exerce le plus souvent de façon sédentaire ou nomade. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité des sites.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille le plus souvent en équipe en fonction du secteur d'activité et des missions. Il porte une tenue particulière et des EPI* appropriés aux risques.

La détention du certificat « Sauveteur secouriste du travail » délivrée par l'INRS* est requise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Directive 2012/18/UE du parlement européen et du conseil du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil n° 2012/18/UE.
- Règlement dit « CLP » (règlement (CE) n°1272/2008 modifié) du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.
- Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC* et pris pour application des articles L 741-1 à L 741-5 du Code de la sécurité intérieure.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 13/50 |

- Décret 2008-244 du 07 mars 2008 relatif à la prévention des explosions (introduit les articles R 4227-42 à R 4227-54 du Code du travail).
- Arrêté du 26 avril 2012 relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution.
- Arrêté du 08 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive.
- Code pénal (Article 121-3, art 122-4 , art 122-5, art 122-7, art 132-75, art 221-6, art 223-6, art 226-1, art 226-13, 226-18, art 226-20, art 226-21, article 410-1, art 412-1, art 412-2, art 420-1, art 625-10).
- Code de procédure pénale (Article 53, art 73, art 803 et art 55)
- Code civil (Article 9)
- Code du travail (Article L 1227-1, art L 1331-2, L. 4121-1, art L 4121-2, art L 4121-3, art L 4121-3-1, art L 4122-1, art L 4122-2, art R. 4141-2, art R. 4141-3-, art R. 4141-5, art R. 4141-6, art R 4224-15, art R 4511-5, art R 4513-1 alinéa 2, R 4513-7, art R 4543-19).
- Code de la sécurité sociale (Articles L 452-1 à L 452-5).
- Code de la sécurité intérieure (Livre II, Livre VI).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
 Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
 Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

Compétences transversales de l'activité type

Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée
 Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée
 Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 14/50 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée surveille des sites dits « sensibles » afin d'écartier au maximum toute situation critique pouvant impacter l'intégrité des salariés, des populations, des biens ou de l'environnement.

L'agent de sûreté et de sécurité adopte des postures graduées associées à des risques et à des menaces spécifiques dans le cadre d'une démarche de gestion des risques.

L'agent de sûreté et de sécurité privée applique une réglementation précise dans des ERP* ou dans des IGH* caractérisés par le risque incendie. Il effectue des rondes afin de prévenir tout risque lié à des substances ou des produits dangereux, à des défaillances techniques ou humaines, à des situations dégradées pouvant conduire à des dommages. Il gère des urgences ou traite des interventions afin de sécuriser les lieux contre l'incendie et contre les effets de panique. Il réceptionne ou déclenche l'alarme, effectue la levée de doute avant d'alerter ou de faire alerter dans le respect de la procédure. Il choisit le mode d'extinction en fonction des caractéristiques de l'incendie, procède à son extinction ou tente d'en limiter sa propagation. Il porte et utilise les équipements de protection obligatoires à bon escient, et assure, si nécessaire, l'évacuation du site. Il peut dispenser les premiers secours.

L'agent de sûreté et de sécurité privée applique les mesures de sûreté, les règles et les procédures spécifiques des sites dits « sensibles ». Sa posture est davantage proactive : il détecte le plus en amont possible les événements, les menaces, les intrusions, les comportements ou actes malveillants ou terroristes pour une intervention rapide et efficace. Il effectue une surveillance particulière du site ou des zones sensibles, effectue un contrôle renforcé des accès, fluidifie la gestion des flux à l'intérieur du site et aux abords.

Il préserve sa sécurité et celle d'autrui, alerte en interne ou en externe les acteurs identifiés dans les meilleurs délais. Tout au long de son service, il vérifie l'état et le bon fonctionnement des matériels et des moyens de secours.

L'agent de sûreté et de sécurité privée utilise des outils numériques pour communiquer. Il communique à distance ou en face à face, oralement ou par écrit, avec les services internes, les partenaires, les personnes habilitées ou les services compétents.

Il trace les actions sur une main courante papier ou électronique, dans un rapport d'anomalie, circonscrit ou d'intervention.

L'activité s'exerce le plus souvent de façon sédentaire sur des sites exposés à des risques spécifiques et pouvant être des cibles potentielles de par leur activité. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité du site.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille le plus souvent en équipe. Il porte une tenue particulière et des EPI* appropriés aux risques.

Sur des sites non réglementés en matière d'incendie, la qualification SSIAP1 peut être utilisée, sans aucun caractère obligatoire.

La détention d'une habilitation électrique, délivrée par l'employeur, est requise pour exercer la qualification SSIAP*.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Directive du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil.
- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 15/50 |

- Décret du 23 février 2006 concernant les activités d'importance vitale.
- Décret 2008-244 du 07 mars 2008 relatif à la prévention des explosions (introduit les articles R 4227-42 à R 4227-54 du Code du travail.
- Arrêté du 2 mai 2005 du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.
- Arrêté du 26 avril 2012 relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution.
- Arrêté du 08 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive.
- Arrêté du 08 juillet 2003 relatif au classement des zones.
- Code pénal (Article 121-3, art 122-4, art 122-5, art 122-7, art 132-75, art 221-6, art 223-6, art 226-1, art 226-13, art 226-18, art 226-20, art 226-21, art 625-10).
- Code de procédure pénale (Article 53, art 73, art 803 et art 55).
- Code civil (Article 9).
- Code de la défense (Articles R 1332-1 et R 1332- 3).
- Code de la sécurité intérieure (Livre II, Livre VI).
- Instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale N°6600/SGDSN/PSE/PSN du 7 janvier 2014.
- Accord du 20 décembre 2007 sur la sécurité concernant la mise en place d'un référentiel commun MASE / DT78 de l'UIC.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Compétences transversales de l'activité type

Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée
Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée
Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 16/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, gérer les entrées, les sorties et les appels téléphoniques pour des motifs de sécurité. Accueillir et informer les visiteurs, les clients, les partenaires en face à face ou par téléphone. Ecouter l'interlocuteur et identifier sa demande. Apporter une réponse dans un langage clair et adapté, dans les meilleurs délais, afin de garantir une relation de service de qualité. Orienter, accompagner ou faire accompagner en sécurité l'interlocuteur vers le lieu ou le service concerné. Préserver la confidentialité des informations. Rendre compte à la hiérarchie et alerter les services compétents le cas échéant. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce le plus souvent seul au poste de sécurité, à l'accueil sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique dans le respect des règles de confidentialité. Selon le contexte, l'utilisation de l'anglais peut être requis pour orienter et apporter des réponses simples aux interlocuteurs.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont respectées
La nature de la demande est identifiée
La réponse est adaptée à la demande
Le langage est clair et adapté à l'interlocuteur
Le temps de traitement de la demande est optimisé
Le registre de visiteurs est renseigné
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes
Prendre en compte le matériel et la mise à jour des consignes dès la prise de poste
Identifier les moyens techniques et les ressources documentaires
Utiliser les outils bureautiques, les logiciels et les moyens de communication
Se repérer sur un plan et s'orienter
Se présenter ou présenter quelqu'un y compris en anglais
Identifier les différents interlocuteurs y compris en anglais
Demander le motif de la visite ou de l'appel y compris en anglais
Demander à l'interlocuteur de préciser sa demande si nécessaire y compris en anglais
Prendre des notes lors d'une communication à distance ou en direct
Epeler un nom ou des chiffres y compris en anglais
Reformuler la demande de l'interlocuteur y compris en anglais
Répondre à une demande dans les meilleurs délais y compris en anglais
Faire patienter ou mettre en attente y compris en anglais
Apporter une solution à l'interlocuteur le cas échéant
Rester attentif à tout signe révélateur de risque ou de danger
Désamorcer une situation de tension
Délivrer des badges y compris en anglais
Orienter l'interlocuteur y compris en anglais vers le lieu, la personne ou le service concerné
Accompagner ou faire accompagner l'interlocuteur auprès de la personne visitée y compris en anglais
Prendre congé y compris en anglais
Diffuser des documents aux interlocuteurs

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 17/50 |

Mettre à disposition des équipements aux interlocuteurs en fonction des consignes client
Faire preuve de discernement dans la prise en compte de l'état d'une personne en situation de handicap

Vérifier la présence, l'état et le bon fonctionnement des matériels
Gérer les flux et les appels téléphoniques
Gérer un double appel
Gérer un appel suspect
Transférer un appel ou un message en fonction des priorités y compris en anglais
Participer à la continuité de service dans le respect des procédures et des consignes
Renseigner le registre de visiteurs et de badges
Rédiger un rapport circonstancié

Travailler seul ou en équipe
Porter une tenue professionnelle soignée
Faire preuve de discrétion
Etre à l'écoute
Respecter et faire respecter la confidentialité des informations
Rechercher de l'information rapidement et efficacement
S'exprimer de manière précise et complète
Adapter sa voix à son interlocuteur
Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptée à la situation
Faire preuve de politesse
Réagir avec calme et maîtrise de soi
Rendre compte oralement
Alerter les services compétents

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance du code de déontologie des activités privées de sécurité
Connaissance de la loi relative à la protection des données personnelles
Connaissance des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance des institutions publiques chargées de la sécurité
Connaissance de l'environnement institutionnel de la sécurité privée
Connaissance des règles d'hygiène et des risques liés à la mauvaise hygiène au poste de travail
Connaissance de l'organisation et de l'organigramme interne au site client
Connaissance de la typologie des interlocuteurs et des lieux
Connaissance des règles de communication
Connaissance des techniques d'information et de communication
Connaissance des expressions courantes et des questions simples liées à l'accueil physique et téléphonique y compris en anglais
Connaissance des formules de politesse y compris en anglais
Connaissance des origines, des types et des étapes des conflits
Connaissance de base des technologies d'information et de communication
Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 18/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, gérer le contrôle d'accès afin de prévenir des incidents, des accidents, des actes malveillants. Effectuer une surveillance par une présence humaine associée le plus souvent à des dispositifs électroniques de surveillance. Identifier le personnel, les visiteurs, les véhicules ou les marchandises, réguler les flux entrants et sortants, autoriser leur circulation dans les meilleurs délais. Détecter et signaler la présence de personnes non autorisées, procéder ou faire procéder au retrait ou à l'immobilisation des véhicules ou des marchandises. Assurer sa sécurité et celle d'autrui. Rendre compte à la hiérarchie. Alerter les services compétents ou faire une demande de renfort. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique dans différents lieux privés ouverts ou non au public (chantiers, entrepôts, usines, grandes surfaces, parkings, bureaux etc...), dans des lieux publics (hôpitaux, sites portuaires etc..) ou lors de grands rassemblements. Le niveau de contrôle d'accès dépend de la sensibilité des sites.

Critères de performance

La procédure d'identification est respectée
Le contrôle de sécurité est réalisé dans le respect des procédures et consignes
Les flux de personnes ou de biens sont régulés en fonction des circonstances
Le délai de contrôle des accès est optimisé
L'alerte interne ou externe est effectuée
La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes
Utiliser les dispositifs de contrôle d'accès et les matériels de détection
Utiliser les moyens de contrôle d'accès fixes ou mobiles en sécurité événementielle
Utiliser les documents et les moyens de communication mis à disposition
Identifier les défenses passives et les moyens de prévention lors de la gestion d'une manifestation
Identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte)
Identifier les différents acteurs et les typologies de publics lors d'un rassemblement
Détecter d'éventuelles dégradations ou vandalismes survenus au cours d'un rassemblement
Vérifier les justificatifs d'identité et les habilitations des personnes au point d'accès Effectuer une palpation de sécurité lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières
Effectuer une inspection visuelle des bagages ou une fouille lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte
Appliquer les dispositions particulières pour l'accès aux mineurs et aux personnes en situation de handicap
Délivrer des badges aux visiteurs et aux entreprises extérieures
Fluidifier l'accès des personnes, des véhicules ou des marchandises
Refuser l'accès aux détenteurs d'objets interdits à l'aide des moyens techniques mis à sa disposition
Refuser les objets prohibés en référence à l'article 53 du code de procédure pénale
Procéder ou faire procéder au retrait ou à la consignation d'objets interdits
Orienter ou réorienter les personnes vers des zones d'accès et de contrôle

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 19/50 |

Signaler une personne ou un véhicule suspect
Détecter une fraude
Appliquer l'article 53 du code de procédure pénale relative à la flagrance
Appréhender un individu conformément à l'article 73 du code de procédure pénale
Prendre les mesures conservatoires en fonction de la situation
Canaliser le public lors d'une manifestation
Identifier des classes de risque liées au transport de matières dangereuses

Vérifier la présence, l'état et le bon fonctionnement des matériels
Réguler l'accès des personnes ou des véhicules en fonction des consignes ou de l'urgence de la situation
Gérer les particularités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements
Gérer la capacité d'accueil d'un parking
Gérer le temps d'attente au contrôle d'accès
Appliquer les procédures d'évacuation
Rédiger un rapport circonstancié en fonction de la situation

Travailler seul ou en équipe
Faire preuve de discrétion
Renforcer sa vigilance sur les zones sensibles
Informers la hiérarchie en cas de situation anormale
Communiquer avec les postes de secours et les forces de l'ordre en sécurité événementielle
S'exprimer de manière précise et complète
Adapter une posture, un regard et une gestuelle adaptée à la situation
Faire preuve de politesse
Réagir avec calme et maîtrise de soi
Rendre compte oralement
Alerter les services compétents

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance du code de déontologie des activités privées de sécurité
Connaissance de la loi relative à la protection des données personnelles
Connaissance des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance du cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages et des sanctions afférentes
Connaissance du cadre réglementaire des grands rassemblements et leur problématique de sécurisation
Connaissance de l'organisation et de l'organigramme interne au site client
Connaissance des typologies de public et des acteurs spécifiques aux grands événements
Connaissance des moyens d'identification des familles d'accès et des systèmes de billetterie en événementiel
Connaissance des différents niveaux du plan Vigipirate*
Connaissance des dispositifs de contrôle d'accès et des nouvelles solutions pouvant être associées
Connaissance des matériels de détection
Connaissance de la définition d'une marchandise dangereuse au sens de l'ADR*
Connaissance des obligations et de la classification ADR*
Connaissance des origines, des types et des étapes des conflits
Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 20/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, prévenir les situations conflictuelles ou menaçantes par un comportement et une communication adaptées afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Identifier des situations pouvant générer des risques, les analyser et mettre en place des mesures préventives. En cas de conflit avéré, traiter la situation par une attitude et une technique d'intervention adaptée. Recourir à un tiers le cas échéant. Assurer sa sécurité et celle d'autrui. Préserver la confidentialité des informations. Rendre compte à la hiérarchie et alerter les services compétents le cas échéant. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique dans le cadre de missions de surveillance générale, d'accueil du public et de contrôle d'accès dans des lieux privés, publics ou lors de grands rassemblements.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont respectées
La situation à risque est identifiée
L'analyse de la situation est pertinente
L'attitude et les propos sont adaptés au contexte et aux interlocuteurs
La mesure ou la technique mise en œuvre est adaptée à la situation
La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes
Utiliser les moyens de communication mis à disposition
Utiliser les équipements de protections individuelles appropriées à la situation (DATI*)
Identifier les différents acteurs et les typologies de publics lors d'un rassemblement
Repérer les comportements et attitudes pouvant générer un conflit
Anticiper le point critique de rupture d'un conflit afin d'éviter que la situation ne dégénère
Distinguer les faits des impressions ou des interprétations
Pratiquer une écoute active et questionner son interlocuteur
Décider de l'opportunité de l'intervention selon les circonstances et les personnes impliquées
Déterminer le moment d'intervention
Désamorcer une situation de tension face à une récrimination, une insulte ou une agression verbale
Désamorcer un conflit par une argumentation compréhensible et acceptable par l'interlocuteur
Gérer une situation à risque évolutif
Réguler la situation par une conciliation
Se retirer au profit d'un collègue ou d'un tiers le cas échéant
Conclure la gestion d'un conflit en s'inscrivant dans une relation de service
Agir en légitime défense ou en état de nécessité en cas de rupture de dialogue
Établir un périmètre de sécurité efficace
Identifier les effets gênants du stress
Agir sur les éléments pouvant influencer positivement sur la gestion du stress

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 21/50 |

Identifier les signes d'un stress post-traumatique en cas d'événement
Appliquer les techniques de récupération et d'évacuation par la respiration

Rédiger un rapport circonstancié en fonction de la situation
Analyser sa pratique professionnelle

Travailler seul ou en équipe
Faire preuve de discernement
Rechercher de l'information rapidement et efficacement
Signaler les situations à risque à ses collègues ou à sa hiérarchie
Adapter une posture, un regard et une gestuelle adaptée à la situation
S'exprimer de manière précise et complète
Faire preuve de politesse
Réagir avec calme et maîtrise de soi
Rendre compte oralement
Interpeller les interlocuteurs compétents en cas de stress post-traumatique
Alerter les services compétents

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance du code de déontologie des activités privées de sécurité
Connaissance des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance des institutions publiques chargées de la sécurité
Connaissance des missions, des tâches et du rôle de chacun
Connaissance des techniques d'information et de communication
Connaissance des origines, des types et des étapes des conflits
Connaissance des différents modes de gestion des conflits
Connaissance de la définition du stress, des différents types de stress et leur mode de fonctionnement
Connaissance du mécanisme du stress, de la notion de stress différé et de sa gestion post-événement
Connaissance des gestes techniques de protection d'intervention et de maîtrise face à un agresseur
Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 22/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, collecter les informations dans une démarche participative. Consulter les données transmises et sélectionner les données à reporter dans un tableau de bord. Les reporter de manière fiable et transmettre le tableau de bord à sa hiérarchie pour contribuer à la prise de décision. En fonction des situations et événements, faire remonter des informations à sa hiérarchie ou à sa propre initiative. Préserver la confidentialité des informations. En cas d'aléa, alerter la hiérarchie et renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou au sein d'une équipe sur un site ou sur plusieurs sites sous la responsabilité d'un encadrement de proximité. La diversité des missions et des tâches, des contextes opérationnels (sites tertiaires, sites industriels, sites sensibles etc.. ...) peut élargir le périmètre de la mise en œuvre de cette compétence.

Critères de performance

Les procédures et consignes sont respectées
Les données sont reportées de manière fiable dans le tableau de bord
Le compte rendu correspond à l'attendu
La confidentialité des informations est respectée
La hiérarchie est alertée en cas d'aléa
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Se positionner dans la relation employeur, client et agent dans le cadre d'une démarche qualité
Réaliser une prise de service au poste central de sécurité
Exploiter un logiciel de main courante électronique au niveau utilisateur ou administrateur
Appliquer les règles de classement, d'enregistrement et d'archivage de documents liés à l'activité du service
Appliquer et faire appliquer les règles d'usage des systèmes d'informations, de télécommunications (droit d'accès/utilisation privée/personnelle)
Appliquer et faire appliquer les principes de sécurité sur la protection des données (règles de sécurité, communication électronique/devoir d'alerte)
Respecter et faire respecter l'image et les valeurs de l'entreprise
Etre exemplaire (ponctualité, hygiène du poste de sécurité, tenue de travail, port et utilisation des EPI*)
Comprendre l'importance d'un contrôle en interne et en externe
Comprendre le concept de discrimination et son impact sur un individu
Comprendre l'intérêt de reporter des données périodiques dans un document de pilotage
Renseigner ou faire renseigner des documents de suivi d'activités liés au service
Procéder à la mise à jour de documents avec validation de la hiérarchie
Participer à l'élaboration d'un planning prévisionnel mensuel à la demande de la hiérarchie
Apporter des éléments de réponse simples à une interrogation d'un agent concernant sa planification
Etre en mesure d'accompagner les nouveaux entrants sur les risques liés au poste de travail
Extraire les informations utiles d'un document
Emettre un avis technique à la demande ou non du client en fonction de son expertise dans le domaine
Utiliser son droit d'alerte auprès de la hiérarchie lors d'une demande client non consignée dans le cahier des charges

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 23/50 |

Effectuer une ronde de surveillance vidéo
Faire manipuler à bon escient les outils, les matériels et les équipements mis à disposition
Intervenir pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau

Anticiper sur les besoins en matériels et en équipements
S'adapter rapidement à un nouvel événement
Renseigner un tableau de bord périodique pour valoriser ses actions auprès du client
Renseigner une main courante papier ou électronique
Analyser sa pratique professionnelle

Travailler seul ou en équipe
Faire preuve de discrétion
Respecter et faire respecter la confidentialité des informations
Rechercher de l'information rapidement et efficacement
Appliquer les règles à soi-même et auprès des autres agents de sécurité
Adopter et faire adopter un comportement éco-citoyen (gestion des déchets)
Instaurer une relation de confiance avec les interlocuteurs
Participer à une réunion avec son responsable ou avec le client
Prendre la parole en présence des agents, de son hiérarchique et du client
Repérer les sources de conflits internes au service et les anticiper
Remonter objectivement les comportements proscrits ou déviants et les propos discriminants à sa hiérarchie
Signaler à son hiérarchique un dysfonctionnement pour une demande d'intervention
Transmettre, le cas échéant, un besoin client à sa hiérarchie
Alerter les services compétents
Rendre compte oralement

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
Connaissance du code de déontologie des activités privées de sécurité
Connaissance de la loi relative à la protection des données personnelles
Connaissance des textes relatifs à l'atteinte à la vie privée par captation de l'image
Connaissance des règles liées à l'organisation du travail de la convention collective 3196
Connaissance des missions de sécurité et de sûreté confiées dans le cadre des différentes filières de métiers repères
Connaissance des éléments d'un poste central de sécurité
Connaissance de l'organisation et de l'organigramme interne du site client
Connaissance des préconisations en matière de Responsabilité sociale en entreprise (RSE)
Connaissance de la définition de la discrimination, de ses critères et de ses formes
Connaissance des dispositifs permettant de lutter contre toutes les formes de discrimination
Connaissance de l'intérêt de la démarche des 5S, de la roue de Deming et de la pyramide de Bird
Connaissance du rôle d'une gestion documentaire
Connaissance des objectifs et des principes d'un tableau de bord périodique
Connaissances de base de l'environnement internet, du traitement de textes et du tableur
Connaissance des enjeux d'une coordination au sein d'une équipe
Connaissance des procédures de niveau 1 pour la remise en fonctionnement des matériels
Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 24/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, appliquer des mesures de prévention face à une situation à risque pouvant conduire à des dommages sur les personnes, les biens et l'environnement. Identifier, analyser la situation et repérer les facteurs de risque afin de prévenir, supprimer ou limiter les conséquences. Effectuer les actions en fonction des priorités définies. Assurer sa sécurité et celle d'autrui. Rendre compte à la hiérarchie. Alerter les services compétents et se mettre à leur disposition. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique sur des sites accueillant du public ou sur des sites industriels soumis ou non à une réglementation contraignante.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont respectées
La situation à risque est identifiée
La situation à risque est analysée
Les facteurs de risque sont repérés
La conduite à tenir est adaptée à la gestion du risque
La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte
Le compte rendu est effectué
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes spécifiques à un site ou au type d'installation
Prendre en compte le matériel et la mise à jour des consignes dès la prise de poste
Utiliser les équipements de protections individuelles adaptées à la situation (DATI*)
Identifier les moyens techniques et les ressources documentaires
Comprendre l'impact de la prévention sur des enjeux identifiés
Comprendre le principe de hiérarchisation des risques associé à des mesures préventives
Repérer les dangers ou les risques présents sur site
Exercer le droit d'alerte ou de retrait en cas de danger grave et imminent
Appliquer ou faire appliquer les plans de prévention liés aux risques professionnels ou majeurs
Se repérer sur un plan et s'orienter
Identifier les principaux facteurs de risque liés à la circulation sur site
Faire appliquer le protocole de sécurité de chargement et de déchargement
Identifier les risques liés à la manipulation et au stockage des produits dangereux
Se protéger lors de la manipulation de produits chimiques et respecter les consignes de stockage
Identifier les caractéristiques d'une installation électrique et la zone à risque
Identifier les sources d'origine électrique
Analyser des situations d'accidents impactant l'intégrité des personnes ou des biens
Identifier le rôle des intervenants lors d'une évacuation
Manipuler un système de détection incendie
Intervenir sur différentes classes de feu par les moyens de secours mis à disposition
Supprimer ou isoler le danger identifié ou soustraire la victime au danger de façon permanente
Reconnaître les signes de détresse et déterminer le niveau d'urgence vitale

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 25/50 |

Déterminer l'action prioritaire en cas de manifestation de plusieurs signes
 Identifier les techniques de secourisme adaptées à la situation
 Réaliser les gestes de secours appropriés en cas d'hémorragie externe ou extériorisée
 Réaliser les gestes de secours appropriés à la désobstruction des voies aériennes
 Maintenir une victime se plaignant de brûlure, de douleurs aux membres ou présentant une plaie
 Réaliser les gestes appropriés sur une victime inconsciente mais qui respire (PLS*)
 Réaliser les gestes appropriés sur une victime inconsciente et qui ne respire pas (RCP*)
 Poursuivre l'action jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés
 Apprécier visuellement l'efficacité de l'action réalisée en secourisme
 Prendre les mesures conservatoires en fonction de la situation

Vérifier la présence, l'état et le fonctionnement des moyens techniques et des moyens de secours
 Gérer les priorités selon un degré d'importance
 Vérifier le stockage en respectant les normes de sécurité
 Rédiger un rapport circonstancié en fonction de la situation
 Analyser sa pratique professionnelle

Travailler seul ou en équipe
 Se situer dans l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail
 Se positionner dans la chaîne de secours
 Rappeler aux personnes les règles en matière de prévention et de sécurité
 Informer la hiérarchie en cas d'accident du travail ou de trajet
 Signaler des actes de négligence aux règles de sécurité ou des situations génératrices de risques
 S'informer sur la conduite à tenir en cas d'accidents ou d'incendie d'origine électrique
 Transmettre des informations précises et complètes
 S'exprimer de manière précise et complète
 Etre force de proposition auprès de l'encadrement intermédiaire
 Réagir avec calme et maîtrise de soi
 Rendre compte oralement
 Alerter les services compétents
 Accueillir, guider et faciliter l'intervention des services de secours

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
 Connaissance des obligations légales et réglementaires en santé et sécurité au travail
 Connaissance de la loi relative à la protection des données personnelles
 Connaissance de la définition et des enjeux de la prévention des risques professionnels et majeurs
 Connaissance des principes généraux de prévention inscrits dans le Code du travail
 Connaissance de base des règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives
 Connaissance des étapes d'une démarche de prévention préconisée par l'INRS*
 Connaissance des acteurs de la prévention et de leurs missions
 Connaissance du rôle du document unique, du plan de prévention et du protocole de sécurité
 Connaissance de la définition de danger*, risque* et exposition*
 Connaissance des familles de risque, des principaux pictogrammes de risque et de danger
 Connaissance des risques professionnels liés à l'exercice de l'emploi d'un agent de sécurité privée
 Connaissance des EPI* et des moyens d'intervention sur site industriel
 Connaissance de base du règlement CLP* et de la réglementation ATEX*
 Connaissance de la définition, de l'historique réglementaire et de la nomenclature d'une ICPE*
 Connaissance de l'origine de la directive SEVESO* présentant des risques technologiques majeurs
 Connaissance du dispositif ORSEC* et ses différents plans d'urgence (POI*, PPI*, PSS*, PPR*, plan NOVI*, plan blanc*)
 Connaissance des phénomènes d'éclosion d'un incendie
 Connaissance des différents modes de propagation d'un incendie
 Connaissance du danger des fumées et de ses effets sur l'homme
 Connaissance des principales classes de feu et les différents agents extincteurs
 Connaissance des différentes méthodes d'extinction d'un incendie
 Connaissance des objectifs du permis de feu
 Connaissance des consignes d'exploitation d'un système de détection incendie en cas de départ de feu
 Connaissance du fonctionnement des composants d'un système vidéo
 Connaissance des effets du courant électrique sur le corps humain et des domaines de tension
 Connaissance des principaux facteurs d'accidents d'origine électrique et leurs conséquences

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 26/50 |

Connaissance des titres d'habilitation et des modalités de formation en habilitation électrique (norme NF C 18510)

Connaissance du cadre juridique de l'intervention sur site en secourisme

Connaissance du plan d'intervention dans une situation d'accident

Connaissance des techniques de secourisme et du fonctionnement des appareils de défibrillation

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 27/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, observer son environnement pour protéger les personnes et les biens dans un contexte de menace allant de l'incivilité à l'acte terroriste. Identifier un comportement suspect, un acte malveillant ou terroriste. Evaluer la nécessité d'intervenir ou de signaler la situation afin d'empêcher le passage à l'acte ou de limiter ses effets. Prendre les mesures adaptées en toutes circonstances. Assurer sa sécurité et celle d'autrui. Préserver la confidentialité des informations. Rendre compte à la hiérarchie. Alerter les services compétents dans les meilleurs délais et se mettre, le cas échéant, à leur disposition. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique dans des entreprises, des collectivités, lors de grands rassemblements exposés à la malveillance ou au terrorisme.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont appliquées
Le comportement suspect ou l'acte malveillant est identifié
La situation est analysée de façon pertinente
Le signalement ou l'intervention est opportun et correctement réalisé
L'alerte est effectuée dans les meilleurs délais
La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte
Le compte rendu est effectué
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes
Identifier les mesures qui permettent de renforcer la sécurité sur site
Utiliser les équipements de protections individuelles adaptées à la situation (DATI*)
Se repérer sur un plan et s'orienter
Utiliser la méthode et les moyens techniques appropriés à l'observation d'une situation
Identifier la typologie des profils à risque en fonction du site ou du contexte
Effectuer des rondes associées au site et à ses équipements ou systèmes
Détecter un individu au comportement suspect lors des rondes ou par l'outil vidéo sur le périmètre vidéosurveillé
Détecter un comportement potentiellement frauduleux ou dangereux
Comprendre les mécanismes du terrorisme
Comprendre comment agir en cas d'attaque terroriste et suivant le type d'attaque
Détecter des signaux d'alerte témoignant d'une forme de radicalité
Identifier des formes de déviances
Evaluer le risque potentiel d'une situation
Signaler des véhicules suspects
Effectuer une levée de doute après constatation ou sur demande
Analyser l'attitude et le comportement d'un individu suspect ou susceptible de représenter une menace
Prévenir la dégradation de la situation en anticipant les réactions d'un individu ou d'un groupe d'individus
Désamorcer une situation à risque ou un conflit

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 29/50 |

Appliquer l'article 53 du code de procédure pénale relative à la flagrance
 Appréhender un individu conformément à l'article 73 du code de procédure pénale
 Procéder au secours à victimes post attentat
 Prendre en charge des blessés, victimes de plaies par balles ou suite à une explosion
 Etablir un périmètre de sécurité efficace
 Protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité
 Assurer sa mise en sécurité et celle des tiers en fonction du site

Prioriser ses actions en fonction du niveau de risque
 Rédiger un rapport circonstancié en fonction de la situation
 Analyser sa pratique professionnelle

Faire preuve de discrétion
 S'informer et rester vigilant
 Informer et sensibiliser les personnes aux procédures de sécurité
 Sensibiliser la personne sur son comportement à risque
 Prendre conscience de ses propres automatismes de comportement
 Alerter ou faire alerter les forces de l'ordre ou la hiérarchie
 Transmettre les éléments objectifs aux forces de l'ordre
 Se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes
 Faciliter l'intervention des forces de l'ordre suivant sa situation au cours d'une attaque terroriste
 S'exprimer de manière précise et complète
 Réagir avec calme et maîtrise de soi
 Rendre compte oralement
 Alerter les services compétents

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
 Connaissance du code de déontologie
 Connaissance de la loi relative à la protection des données personnelles
 Connaissance des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale se rapportant à l'exercice de sa fonction
 Connaissance des textes relatifs à l'atteinte à la vie privée par captation de l'image
 Connaissance du cadre réglementaire sur la protection des données et des objectifs recherchés
 Connaissance du fonctionnement des composants d'un système vidéo
 Connaissance de l'organisation et de l'organigramme interne au site
 Connaissance des fondamentaux de la communication non verbale et des techniques d'observation
 Connaissance des émotions et de leurs effets
 Connaissance du mécanisme du stress, de la notion de stress différé et de sa gestion post-événement
 Connaissance des origines, des types et des étapes des conflits
 Connaissance des risques induits à tout rassemblement
 Connaissance de la définition du terrorisme et des textes juridiques associés
 Connaissance des différentes menaces terroristes et des différents modes opératoires traditionnels
 Connaissance des niveaux de risque associés au terrorisme
 Connaissance des moyens matériels mobilisés par les terroristes
 Connaissance des bons réflexes à adopter face aux menaces terroristes Connaissance des blessures par balles et suite à une explosion
 Connaissance des techniques de secourisme et des matériels de défibrillation

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 30/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, effectuer les actions afin de contribuer à restaurer ou à maintenir une situation pouvant compromettre l'intégrité physique des personnes ou des installations. Effectuer une levée de doute physique ou vidéo suite à une anomalie, à un déclenchement d'alarme intrusion, technique ou incendie. Identifier l'événement et les risques associés. Intervenir dans les meilleurs délais en assurant sa sécurité et celle d'autrui. Rendre compte à la hiérarchie. Alerter les personnes compétentes ou habilitées en fonction de la situation et de son évolution. Renseigner les outils de liaison dans le respect de la prestation de service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique sur des sites exposés à des risques de d'accidents, d'incendie ou de malveillance. Ces sites peuvent être sous surveillance électronique ou supervisés par un système GTB ou GTC.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont respectées
Le lieu d'intervention est localisé
L'événement est identifié
Les actions déclenchées sont appropriées à la situation
Le délai d'intervention est adapté à la situation
L'alerte interne ou externe est effectuée
La sécurité pour soi-même et autrui est prise en compte
Le compte rendu est effectué
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes
Utiliser les moyens de communication mis à disposition
Utiliser les équipements de protections individuelles appropriées à la situation (DATI*)
Exploiter les outils numériques mis à disposition (tablettes tactiles, main courante informatique mobile)
Recueillir des informations des systèmes techniques GTB* ou GTC*
Identifier les possibilités de report d'une GTB* ou GTC* et leurs modalités d'exploitation sur site
Appliquer les prescriptions de sécurité liées au risque électrique
Appliquer les principes de conduite préventive et les techniques d'orientation en sécurité routière
Se repérer sur un plan et s'orienter sur un site
Comprendre les enjeux liés à une ronde ou à une intervention mal effectuée
Effectuer une ronde avec vigilance
Effectuer un contrôle visuel des installations dans un cadre préventif
Repérer des anomalies ou des dysfonctionnements lors de rondes
Procéder à une levée de doute physique ou vidéo suite à une détection automatique
Effectuer une action à bon escient sur un système d'alarme intrusion, technique, incendie à distance
Effectuer une action à bon escient sur un système d'alarme intrusion, technique, incendie en local
Effectuer une action à bon escient sur un système d'alarme à la demande d'un utilisateur
Confirmer son arrivée sur le lieu d'intervention
Rechercher l'origine du déclenchement d'un événement
Confirmer ou infirmer l'anomalie ou l'alarme
Identifier le niveau de gravité et d'urgence de la situation

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 31/50 |

Acquitter et remettre en veille un système d'alarme intrusion et incendie
 Appliquer l'article 53 du code de procédure pénale relative à la flagrance
 Appréhender un individu conformément à l'article 73 du code de procédure pénale
 Préserver les traces et indices conformément à l'article 55 du code de procédure pénale
 Prendre les mesures conservatoires en fonction de la situation
 Intervenir pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau
 S'assurer du retour à la normalité de fonctionnement du système de sécurité
 Assurer la continuité de la protection du site selon les consignes prédéterminées ou les instructions du centre de télésurveillance
 Evacuer ou faire évacuer les lieux en cas de procédure d'urgence

Vérifier la présence, l'état et le fonctionnement des moyens techniques et des moyens de secours
 Gérer les anomalies ou les alarmes selon leur ordre d'importance
 Renseigner une main courante papier ou électronique
 Rédiger un rapport d'anomalie, circonstancié ou d'intervention
 Analyser sa pratique professionnelle

Travailler seul ou en équipe
 Informer et sensibiliser les personnes en matière de prévention et de sécurité
 S'informer des risques et des menaces spécifiques liés à l'exercice de son activité
 Signaler toute anomalie ou dysfonctionnement à l'interlocuteur compétent
 Faire remonter les informations suite à des dysfonctionnements répétitifs
 Faire intervenir une personne compétente ou habilitée en fonction de l'anomalie ou du dysfonctionnement
 Accueillir et intervenir en coordination avec les services de l'ordre sur les lieux d'un événement
 Rester en liaison constante avec le poste de sécurité ou avec les interlocuteurs
 Transmettre des informations précises et complètes
 S'exprimer de manière précise et complète
 Réagir avec calme et maîtrise de soi
 Rendre compte oralement
 Alerter les services compétents

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction
 Connaissance des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale se rapportant à l'exercice de sa fonction
 Connaissance du droit de propriété
 Connaissance des textes relatifs à l'atteinte à la vie privée par captation de l'image
 Connaissance des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger le travailleur isolé
 Connaissance de l'organisation et du fonctionnement du site
 Connaissance du fonctionnement des composants d'un système vidéo
 Connaissance des principes de fonctionnement et des éléments constitutifs d'un système d'alarme
 Connaissance du principe de fonctionnement et des éléments constitutifs d'un réseau de transmission
 Connaissance des principales fonctions d'une GTB* ou GTC*
 Connaissance de la chaîne de télésécurité* et des acteurs
 Connaissance des prescriptions liées au risque électrique
 Connaissance des dispositions générales relatives à la sécurité routière
 Connaissance des réglementations techniques applicables au véhicule
 Connaissance des techniques de secourisme et des appareils de défibrillation
 Connaissance des procédures de niveau 1 pour la remise en fonctionnement des matériels
 Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 32/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la réglementation, des procédures et des consignes, assurer des missions de prévention et de protection contre les incendies. Vérifier le fonctionnement des installations et des matériels pour garantir des conditions de sécurité optimales. En cas de début d'incendie, intervenir par une levée de doute et procéder à la mise en sécurité des personnes et des biens. Assurer sa sécurité et celle d'autrui. Rendre compte à la hiérarchie et alerter les services compétents. Réaliser les premiers secours en cas d'accident ou de malaise dans les meilleurs délais. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique dans tous types d'établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur référencés par la réglementation incendie ou dans des établissements exposés à des risques incendie spécifiques.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont appliquées
La présence, l'état et le fonctionnement des matériels sont vérifiés
Le lieu d'intervention est correctement repéré
L'intervention est adaptée à la situation
La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte
L'alerte est rapide et pertinente
Le compte rendu est effectué
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes
Prendre en compte les matériels et les documents dès la prise de poste
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à la situation
Utiliser les moyens de secours spécifiques à l'établissement
Exploiter le poste de sécurité incendie hors situation de crise
Identifier les documents à afficher et à classer
Se repérer sur un plan et s'orienter
Appliquer la méthode de détermination du classement des établissements
Rechercher une information précise dans le règlement de sécurité
Comparer les spécificités relatives à la réglementation ERP* et IGH*
Différencier les locaux à risques courants des locaux à risques particuliers
Identifier les installations électriques et déterminer leur impact en matière de sécurité incendie
Interpréter les informations fournies par les systèmes de sécurité incendie (SSI)
Manipuler les systèmes de sécurité incendie
Effectuer des rondes de sécurité incendie et de surveillance de travaux
Assurer la vacuité des dégagements
Veiller à la vacuité permanente des voies d'accès réservées aux services d'incendie et de secours
Actionner les systèmes de désenfumage manuellement ou automatiquement
Réarmer en position d'attente les différents dispositifs de désenfumage
Intervenir sur un début d'incendie pour limiter la propagation sans mise en danger pour l'intervenant
Encadrer l'évacuation du public et des occupants
Alerter ou faire alerter les services compétents

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 33/50 |

Accueillir, guider et faciliter l'intervention des services de secours
Intervenir pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau

Vérifier la présence, l'état et le bon fonctionnement des matériels
Renseigner un permis feu lors de travaux par points chauds
Renseigner une main courante papier ou électronique
Rédiger un rapport circonstancié en fonction de la situation
Analyser sa pratique professionnelle

Travailler seul ou en équipe
Sensibiliser les personnes en matière de sécurité contre l'incendie
S'exprimer de manière précise et complète
Réagir avec calme et maîtrise de soi
Rendre compte oralement

Connaissance des réglementations concernant les ERP* et IGH* en lien avec son domaine d'intervention
Connaissance du rôle et des missions d'un agent de sécurité incendie
Connaissance des principes de classement des établissements en ERP*et IGH*
Connaissance des fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
Connaissance des mécanismes d'éclosion et de développement du feu
Connaissance du comportement au feu
Connaissance de l'intérêt du cloisonnement et de l'éclairage de sécurité
Connaissance du rôle et de la mise en œuvre du désenfumage
Connaissance des procédures et moyens de dégagement spécifiques aux ascenseurs et nacelles
Connaissance des différents moyens de secours et des installations techniques
Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte
Connaissance des techniques de secourisme
Connaissance des procédures de niveau 1 pour la remise en fonctionnement des matériels

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 34/50 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du code de sécurité intérieure, du code de déontologie, des réglementations spécifiques, des procédures et des consignes, assurer une surveillance des sites dits « sensibles »* afin de préserver l'intégrité des personnes, des biens et de l'environnement et pour la continuité de l'activité. En raison de la gravité des conséquences liées à des défaillances, des situations accidentelles, des actes malveillants ou terroristes, repérer les dangers, les risques, les menaces, les points vulnérables et les points sensibles. Prévenir ou intervenir en fonction de la situation. Assurer sa sécurité et celle d'autrui. Préserver la confidentialité des informations. Rendre compte à la hiérarchie et alerter les services compétents. Renseigner les outils de liaison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique au sein d'un dispositif global défini par un établissement ou par les institutions de l'état.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont appliquées
Les dangers, les risques et les menaces sont repérés
Les points vulnérables et les points sensibles sont repérés
Les actions réalisées sont appropriées à la situation
Le compte rendu est effectué
La traçabilité des actions consignées est assurée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les procédures et les consignes spécifiques en mode normal et dégradé
Prendre en compte les documents, les matériels et les équipements du site lors de sa prise de poste
Porter ou faire porter selon la typologie des accédant les EPI* obligatoires sur site
Exploiter les outils numériques mis à disposition (tablettes tactiles, main courante informatique mobile)
Prendre conscience des types de risques et de menaces potentielles caractérisant un site dit « sensible »
Comprendre la gravité des conséquences d'actes malveillants sur les personnes ou les installations
Comprendre les enjeux de la continuité d'activité sur des sites exposés à des risques majeurs
Identifier les informations confidentielles pour la sécurité du site
Identifier un risque lié au social engineering*
Exercer le droit d'alerte ou de retrait en cas de danger grave et imminent
Se repérer sur un plan et s'orienter
Identifier sur un plan d'évacuation les points dangereux, névralgiques et sensibles
Repérer l'emplacement des moyens techniques et des moyens de secours dans les zones à risque
Distinguer les catégories d'accédant et leur titre d'accès
Appliquer le plan de prévention et les plans d'intervention
Accompagner ou faire accompagner des visiteurs ou des entreprises extérieures
Effectuer un contrôle renforcé pour l'accès aux zones restreintes voire aux zones protégées
Utiliser un logiciel de surveillance à distance ou de supervision*
Effectuer des circuits de vérification et des rondes de surveillance de travaux
Détecter les risques d'atteinte à la santé (chutes, chimiques, biologiques, déplacements, électriques, risques liés à l'activité physique)
Repérer des anomalies ou des dysfonctionnements lors de rondes
Respecter la signalisation du site
Détecter des matériels illégaux fixes ou mobiles ou des produits dangereux prohibés

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 35/50 |

Identifier un comportement suspect, un acte malveillant ou terroriste notamment dans le cadre de reconnaissances hostiles

Détecter des signaux d'alerte témoignant d'une forme de radicalisation

Agir sur les éléments pouvant influencer positivement sur la gestion du stress

Développer une vigilance accrue face à une menace latente ou face à des signaux faibles

Réagir de manière appropriée face à un imprévu dans le respect des procédures

Appliquer l'article 53 du code de procédure pénale relative à la flagrance

Appréhender un individu conformément à l'article 73 du code de procédure pénale

Préserver les traces et indices conformément à l'article 55 du code de procédure pénale

Réaliser en toute sécurité des opérations simples ou des interventions de remplacement et de raccordement hors tension

Réaliser les gestes de secours appropriés à la situation

Etablir un périmètre de sécurité efficace

Prendre les mesures conservatoires en fonction de la situation

Evacuer ou faire évacuer les lieux en cas de procédure d'urgence

Etre en capacité de procéder à un confinement en cas de menace

Alerter ou faire alerter les services compétents

Intervenir pour remédier à un dysfonctionnement de premier niveau

Vérifier la présence, l'état et le fonctionnement des moyens techniques et des moyens de secours

Consulter les documents affichés ou disponibles concernant la santé, la sécurité et l'environnement

Gérer les informations sensibles en les protégeant

Gérer les priorités d'intervention

Gérer une évacuation partielle ou totale sur site

Renseigner une main courante papier ou électronique

Rédiger un rapport d'anomalie, circonstancié ou d'intervention

Analyser sa pratique professionnelle

Travailler seul ou en équipe

Communiquer par radio avec codification

Etre habilité dans le cadre de la protection du secret

Maîtriser les moyens de communication mis à sa disposition (changement de moyen, adaptation des moyens en fonction de la situation, etc.)

Rappeler les règles de sécurité face à des écarts de comportement

Vérifier l'origine d'un message important ou urgent en cas de doute auprès des interlocuteurs compétents

Adopter une communication efficace à l'accueil et au contrôle d'accès

Communiquer avec les services compétents en cas de situation anormale ou de gestion de crise

Transmettre des informations pour la mise à jour des registres de consignes ponctuelles ou temporaires

Se renseigner pour anticiper les évolutions possibles de l'environnement

Signaler immédiatement toute anomalie ou dysfonctionnement à l'interlocuteur compétent

Etre force de proposition auprès de l'encadrement intermédiaire

Rendre compte oralement

Connaissance du code de la sécurité intérieure se rapportant à l'exercice de sa fonction

Connaissance des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale se rapportant à l'exercice de sa fonction

Connaissance de la loi relative à la protection des données personnelles

Connaissance des textes relatifs à l'atteinte à la vie privée par captation de l'image

Connaissance des différents niveaux du plan Vigipirate*

Connaissance de l'organisation et de l'organigramme interne au site

Connaissance de la définition de la cybersécurité*

Connaissance de la définition du social engineering* et des pratiques associés

Connaissance de la définition de danger*, risque*, exposition* et des facteurs de risque associés

Connaissance des familles de risque, des principaux pictogrammes de risque et de danger

Connaissance des éléments psychologiques liés à l'acte malveillant et à l'agresseur

Connaissance des matériels et des modes opératoires des terroristes

Connaissance des risques induits et connexes à toute manifestation

Connaissance du principe 3D « Dissuader, détecter, retarder » et de « Défense en profondeur » *

Connaissance des enjeux des OIV*, du dispositif SAIV* et des acteurs

Connaissance des principales exigences de sécurité imposées aux sites industriels et SEVESO*

Connaissance de la réglementation ATEX*, et du classement des zones

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 36/50 |

Connaissance des principaux EPI* adaptés aux risques sur des sites industriels et agro-alimentaires
Connaissance de la définition, des enjeux et des objectifs d'un PCA* sur tout type de site
Connaissance de la définition et des objectifs du référentiel MASE*
Connaissance des fondamentaux de la protection et de l'alerte
Connaissance des notions élémentaires liées au risque électrique BS-BE manœuvre*
Connaissance des procédures de niveau 1 pour la remise en fonctionnement des matériels

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 37/50 |

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la législation et de la réglementation des activités privées de sécurité, respecter les process qualité du client et de l'entreprise prestataire dans sa pratique professionnelle. Appliquer les procédures et les modes opératoires relevant de la protection des personnes et des biens, de la communication, de la gestion documentaire et des systèmes d'information. Identifier les écarts positifs ou négatifs entre sa pratique quotidienne et la qualité voulue et attendue. Etre force de proposition. Assurer une traçabilité des actions pour favoriser la démarche d'amélioration continue de la prestation.

Critères de performance

Les capacités techniques et professionnelles sont mobilisées
Les procédures et modes opératoires sont appliqués
Les écarts liés à la prestation de service sont identifiés
Des propositions d'amélioration sont proposées
La traçabilité des actions consignées est assurée

Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes, collecter l'information grâce à des outils numériques intégrant des applications fixes ou mobiles, avec ou sans géolocalisation. Rechercher et exploiter l'information en temps réel afin d'optimiser les délais d'intervention. Préserver la confidentialité des informations. Assurer le suivi des activités et la traçabilité des actions.

Critères de performance

La réglementation est appliquée
Les procédures et les consignes sont respectées
Les outils numériques sont utilisés à bon escient
Les règles de discrétion et de confidentialité sont respectées
La traçabilité des actions consignées est assurée

Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des procédures et des consignes, utiliser le traitement de texte, le tableur et les différentes fonctionnalités des logiciels de navigation ou métiers pour assurer la circulation de l'information. Gérer en parallèle plusieurs fenêtres, saisir les textes, utiliser les périphériques afin de contrôler les actions. Enregistrer et archiver les documents. Signaler tout dysfonctionnement à la maintenance informatique.

Critères de performance

Les procédures et les consignes sont appliquées
Les fonctionnalités des outils bureautiques et des logiciels de navigation sont correctement utilisés

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 39/50 |

Les dysfonctionnements sont signalés
La traçabilité des actions consignées est assurée
Les dysfonctionnements sont signalés

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 40/50 |

Glossaire technique

ATEX (Atmosphère explosive)

Résulte d'un mélange avec l'air de substances combustibles (farine, poussières de bois, vapeurs de solvants, gaz), dans des proportions telles qu'une source d'inflammation d'énergie suffisante produise son explosion ou inflammation.

Source : Aide-Mémoire Technique ED945 - INRS - août 2011.

BSBE manœuvre

Habilitation destinée aux personnes non électriciens devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires (BS) ou manœuvrer des appareillages électriques en basse tension (BE manœuvre).

Source : Aide-Mémoire Technique ED6127 - INRS - avril 2015.

Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

Référence européenne en matière de compétence langagière. Ce cadre comporte trois niveaux généraux, chacun subdivisé en deux.

Niveau A : utilisateur élémentaire

A1 = introductif ou découverte. Peut comprendre et utiliser des expressions, des mots, des énoncés très simples pour satisfaire des besoins concrets lors de la prestation de service en sécurité privée. Peut se présenter ou présenter quelqu'un, poser à une personne des questions la concernant – par exemple, le nom de de la personne visitée, le nom du demandeur et la nature de sa demande, la remise d'un justificatif d'identité ou d'un badge professionnel etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

A2 = survie ou intermédiaire

Niveau B : utilisateur indépendant

B1 = seuil

B2 = avancé

Niveau C : utilisateur expérimenté

C1 = autonome

C2 = maîtrise

Cybersécurité

Etat recherché pour un système d'information lui permettant de résister à des événements issus du cyberspace susceptibles de compromettre la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, traitées ou transmises et des services connexes que ces systèmes offrent ou qu'ils rendent accessibles. La cybersécurité fait appel à des techniques de sécurité des systèmes d'information et s'appuie sur la lutte contre la cybercriminalité et sur la mise en place d'une cyberdéfense.

Source : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/glossaire> (consulté le 18 mars 2019).

Danger

Propriété intrinsèque d'un produit, d'un équipement, d'une situation susceptible de causer un dommage à l'intégrité mentale ou physique du salarié.

Source : www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels.html (consulté le 18 mars 2019).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 41/50 |

DATI

Dispositif d'alarme pour travailleur isolé équipé d'un système d'alarme volontaire et automatique avec détection de la perte de verticalité ou de la perte de mouvement répondant à la réglementation du code du travail.

Source : www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels.html (consulté le 18 mars 2019).

Défense en profondeur

Terme militaire destiné à retarder l'ennemi.

La défense en profondeur consiste à prendre en compte, de façon systématique, des défaillances techniques, humaines ou organisationnelles et à s'en prémunir par des dispositifs de sécurité (lignes de défense successives).

Dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)

Programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet.

Source : <https://www.gouvernement.fr/risques/dispositif-orsec> (consulté le 18 mars 2019).

Domage

Événement non souhaité.

Source : www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels.html (consulté le 18 mars 2019).

EPI (Équipement de protection individuelle)

Destiné à protéger le travailleur contre un ou plusieurs risques. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques. Les règles relatives à leur conception et leur utilisation sont définies par le Code du travail.

Source : Aide-Mémoire Technique ED6077 - INRS - octobre 2013 (consulté le 18 mars 2019).

ERP

Établissement recevant du public.

Source : Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Exposition

Contact entre le danger et une personne, pouvant dès lors entraîner un dommage.

Source : www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels.html (consulté le 18 mars 2019).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 42/50 |

GTB (Gestion Technique du Bâtiment) et GTC (Gestion Technique Centralisée)

La GTB est l'ensemble des systèmes de traitement des informations provenant d'un même site. La GTB traite les mêmes éléments que la domotique à une plus grande échelle dans un but général de sécuriser, maîtriser, économiser et gérer. La GTC est système de traitement des informations d'un seul domaine technique (chauffage, ou éclairages, ou climatisation, etc.) provenant d'un même site qui utilise généralement un réseau de communication propriétaire (propre au constructeur).

Source :

https://conseils.xpair.com/consulter_savoir_faire/gestion_technique_batiment/gtb_briefvement.htm#part-930 (consulté le 18 mars 2019).

ICPE

Installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Source : extrait de l'article L.511-1 du code de l'environnement.

IGH

Immeuble de grande hauteur

Source : Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.

INRS

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (association loi 1901).

Logiciel de supervision

Ensemble de pages d'écrans, dont l'interface opérateur est présentée très souvent sous la forme d'un synoptique. Dans le cadre d'une gestion technique centralisée, le contrôle d'accès, l'alarme intrusion, la vidéoprotection et les fonctions domotiques peuvent être associées permettant une supervision globale.

MASE (Manuel d'amélioration sécurité, santé et environnement des entreprises)

Groupement d'associations de type « loi 1901 » dont les membres sont les entreprises utilisatrices et les entreprises intervenantes. Système de management dont l'objectif est l'amélioration permanente et continue des performances Sécurité Santé Environnement des entreprises.

Source : accord du 20 décembre 2007 entre l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le Manuel d'Amélioration Sécurité des entreprises (MASE).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 43/50 |

OIV (Sécurité des activités d'importance vitale)

Un opérateur d'importance vitale exerce des activités mentionnées à l'article R. 1332-2 du Code de la défense et comprises dans un secteur d'activités d'importance vitale ; gère ou utilise au titre de cette activité un ou des établissements ou ouvrages, une ou des installations dont le dommage ou l'indisponibilité ou la destruction par suite d'un acte de malveillance, de sabotage ou de terrorisme risquerait, directement ou indirectement d'obérer gravement le potentiel de guerre ou économique, la sécurité ou la capacité de survie de la Nation ou de mettre gravement en cause la santé ou la vie de la population.

Source : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/glossaire> (consulté le 18 mars 2019).

PCA (Plan de continuité d'activité)

Processus de management holistique qui identifie les menaces potentielles pour une organisation, ainsi que les impacts que ces menaces, si elles se concrétisent, peuvent avoir sur les opérations liées à l'activité de l'organisation, et qui fournit un cadre pour construire la résilience de l'organisation, avec une capacité de réponse efficace préservant les intérêts de ses principales parties prenantes, sa réputation, sa marque et ses activités productrices de valeurs.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/files/hfds-guide-pca-plan-continuite> (consulté le 18 mars 2019).

Plan blanc

Plan spécifique d'urgence sanitaire et de crise pour planifier la mise en œuvre rapide et rationnelle des moyens indispensables en cas d'afflux de victimes dans un établissement hospitalier. Le plan blanc est déclenché par le directeur de l'établissement de santé.

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/article/la-gestion-de-crise-des-etablissements-de-sante> (consulté le 18 mars 2019).

Plan d'opération interne (POI)

Pour les sites classés Seveso AS, un POI est obligatoirement mis en place par l'industriel pour faire face à un risque grave, susceptible de conduire à un accident majeur.

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr> (consulté le 18 mars 2019).

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Institué suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr> (consulté le 18 mars 2019).

Plan de secours spécialisé (PSS)

Définit les moyens de secours pour les risques technologiques qui ne sont pas couverts par un PPI ou pour les risques non localisés : inondations, pollutions marines (plan POLMAR), secours en montagne, accidents dans un tunnel, etc...

Source : <http://plan-orsec.org/faq/140-plan-orsec> (consulté le 18 mars 2019).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 44/50 |

Plan NOVI (NOmbreuses Victimes)

Est une déclinaison du plan ORSEC. Le plan NOVI est destiné à secourir un nombre important de victimes dans un même lieu et à organiser les premiers soins.

Source : <https://www.gouvernement.fr/risques/plan-novi> (consulté le 18 mars 2019)

Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)

Le dispositif ORSEC est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet.

Source : <https://www.gouvernement.fr/risques/dispositif-orsec> (consulté le 18 mars 2019).

Plan particulier d'intervention (PPI)

Etabli sous l'autorité du préfet, le PPI est mis en place pour faire face aux risques technologiques liés à la présence d'un barrage ou d'un site industriel. Il fait partie du plan ORSEC.

Source : <https://www.gouvernement.fr/risques/plans-ppi-plans-particuliers-d-intervention> (consulté le 18 mars 2019).

Plan Vigipirate

Relevant du Premier ministre, le plan un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux, l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Source : <https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste> (consulté le 18 mars 2019).

Position latérale de sécurité (PLS)

Mettre sur le côté une victime qui ne répond pas, mais qui respire.

Source : Document de référence SST-V6-21 décembre 2018.

Réanimation cardio-pulmonaire (RCP)

Pratiquer une réanimation sur une victime qui ne respire pas et ne répond pas.

Source : Document de référence SST-V6-21 décembre 2018.

Règlement ADR

Acronyme de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. L'ADR régit le transport international routier par camion de marchandises dangereuses. Il concerne tout transport terrestre de marchandises dangereuses, ainsi que toutes opérations de chargement ou déchargement inhérent, d'un wagon de chemin de fer ou d'un bateau de navigation intérieure en vue de, ou après, l'exécution d'un tel transport effectué en totalité ou en partie sur le territoire de l'Union Européenne.

Source : Aide-Mémoire Technique ED6134 - INRS - octobre 2012.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 45/50 |

Règlement CLP

Définit les nouvelles règles de classification, d'emballage et d'étiquetage des produits chimiques en Europe. Ce nouveau système, mettant en œuvre les recommandations internationales du SGH (ou « système général harmonisé ») a remplacé le système européen préexistant. Il s'applique de façon obligatoire aux substances depuis fin 2010 et aux mélanges depuis juin 2015.

Source : Aide-Mémoire Technique ED840 - INRS - novembre 2018.

Règlement général sur la protection des données

Entré en application le 25 mai 2018. Il harmonise les règles et les pratiques européennes, applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

Source : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/rgpd> (consulté le 06 avril 2019).

Risque

Eventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il est exposé.

Deux composantes caractérisent le risque :

- probabilité de la survenance d'un dommage liée à la fréquence d'exposition ou la durée d'exposition au danger et la probabilité d'apparition du phénomène dangereux
- gravité du dommage

Source : www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels.html (consulté le 18 mars 2019).

SEVESO

Nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention.

Source : <http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Risques-accidentels.html> (consulté le 18 mars 2019).

Site dit « sensible »

Il se caractérise par des risques spécifiques (NRBC, terroristes, perte d'informations et de données stratégiques) devant faire l'objet d'une surveillance particulière avec des mesures de sécurité renforcées. Le panel très large de secteurs d'activités ne permet pas d'établir une liste exhaustive. Toutefois, le site dit « sensible » nécessite de par son activité des procédures spécifiques le plus souvent associées à des réglementations ou issues des circonstances (exemples : site hautement protégé, site stratégique, site à forte fréquentation, site portuaire, etc...).

Social Engineering

L'ingénierie sociale (Social Engineering) est une manipulation consistant à obtenir un bien ou une information, en exploitant la confiance, l'ignorance ou la crédulité de tierces personnes. Il s'agit, pour les personnes malveillantes usant de ces méthodes, d'exploiter le facteur humain, qui peut être considéré dans certains cas comme un maillon faible de la sécurité du système d'information.

Source : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/glossaire> (consulté le 18 mars 2019).

Télésecurité

Est la continuité logique d'un système de détection. La télésecurité est une chaîne de prestations dont les maillons sont les suivants : détection des informations, transmission, réception, traitement et intervention.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 46/50 |

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 47/50 |

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| A2SP | REAC | TP-01373 | 01 | 13/09/2019 | 13/09/2019 | 48/50 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de sûreté et de sécurité privée

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 1/42 |

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Agent de sûreté et de sécurité privée

Sigle du titre professionnel : A2SP

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes-

Code(s) ROME : K2503

Formacode : 31875, 42850, 42841, 42822, 42820

Date de l'arrêté : 18/07/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 01/03/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 3/42 |

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 4/42 |

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel A2SP

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en situation professionnelle | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation | 01 h 30 min | <p>La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 15 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.</p> <p>La mise en situation se déroule en deux parties.</p> <p>Première partie. Pendant 40 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale. Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes. Il renseigne un tableau de bord à partir des fiches de reporting.</p> <p>Sur site, selon les missions, le candidat accueille des usagers et contrôle les droits d'entrée ou les sorties. Il effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient toute situation conflictuelle ou menaçante et intervient si nécessaire. Il prévient les risques ou contribue à réduire leur impact par la surveillance, la vérification ou transmission d'informations. Il détecte des comportements suspects, ou repère tout acte malveillant. Il gère son intervention en cas d'anomalie ou d'alarme.</p> <p>Pendant 20 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante. A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.</p> <p>Deuxième partie. Le candidat effectue une mission de surveillance générale sur un site dit « sensible ».</p> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 5/42 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | <p>Pendant 5 minutes, il prend connaissance de la mission de surveillance générale et des consignes à partir de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ».</p> <p>Pendant 10 minutes, il applique les mesures en fonction du niveau de sûreté requis sur site. Il renseigne la main courante en temps réel et clôture la fin de service.</p> |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique | <p>Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée</p> <p>Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection</p> <p>Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter</p> <p>Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation</p> <p>Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire</p> <p>Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée</p> <p>Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme</p> <p>Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation</p> | 00 h 15 min | <p>L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.</p> <p>Pendant 10 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel | <p>Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée</p> <p>Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection</p> <p>Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter</p> <p>Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation</p> <p>Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire</p> <p>Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée</p> <p>Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme</p> <p>Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation</p> | 00 h 45 min | <p>Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques.</p> <p>Le questionnaire comporte cinq parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnement juridique de la sécurité privée ; - surveillance et gardiennage ; - gestion des risques ; - sécurisation d'événement et menace terroriste ; - site dit « sensible ». |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | <p>La compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » est validée par la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1); • ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; • ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 6/42 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|----------------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | recyclage SSIAP1 en cours de validité ; <ul style="list-style-type: none"> ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité. |
| Entretien final | | 00 h 10 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury échange avec le candidat et l'interroge sur les compétences transversales mises en œuvre dans l'exercice de l'emploi. |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 02 h 40 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Deux professionnels intervenants de la sécurité privée assurent les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Première partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives à l'environnement juridique de la sécurité privée.

Le candidat est interrogé sur :

- le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale et architecture du livre VI, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions, environnement institutionnel aux activités privées de sécurité, palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages lors de circonstances particulières ou de manifestations) ;
- les dispositions utiles du code pénal (atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'Etat, concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales) ;
- les dispositions utiles du code de procédure pénale (articles 53, 73, 803 et 55) ;
- les garanties liées au respect des libertés publiques (respect de la vie privée, respect du droit de propriété, respect des données à caractère personnelle, critères et formes de discrimination, juridictions civiles) ;

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 7/42 |

- la déontologie professionnelle (secret professionnel, principes déontologiques, délit de marchandages et sanctions spécifiques associées).

Deuxième partie du questionnaire

Cette partie comporte 15 questions relatives à la surveillance et au gardiennage.

Le candidat est interrogé sur :

- la communication (techniques de communication et langage, sens du service, entraves, freins et remèdes à la communication) ;
- les comportements conflictuels (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention d'un conflit, gestion d'un conflit et de ses conséquences) ;
- la récupération et évacuation des tensions (types de stress et mode de fonctionnement, mécanisme du stress, notion de stress différé et sa gestion post-événement, effets gênants et positifs du stress, implication du stress *in situ*, principes de récupération par la respiration, évacuation de la tension)
- les consignes (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents) ;
- la remontée d'informations (compte rendu oral ou écrit, rapport) ;
- la prise en compte du poste de sécurité (fonctions d'un poste de sécurité, moyens de communication et documents obligatoires) ;
- le contrôle des accès (systèmes de contrôle d'accès, dispositifs de filtrage) ;
- les rondes de surveillance et contrôleurs de ronde (objectifs et organisation d'une ronde, types de ronde, systèmes de contrôleurs de ronde et fonctions associées) ;
- la démarche qualité (convention collective prévention et sécurité, définition de la responsabilité sociétale des entreprises, organigramme, intérêt de la démarche 5S, de la roue de Deming et de la pyramide de Bird, rôle d'une gestion documentaire, objectifs et principe d'un tableau de bord).

Troisième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives à la gestion des risques.

Le candidat est interrogé sur :

- la gestion des alarmes (principes de fonctionnement et éléments constitutifs d'un système d'alarme, types de détecteurs intrusion, systèmes d'alarme incendie, objectif de la gestion technique, domaines d'application et fonctions d'une GTB ou d'une GTC, dispositions relatives au travailleur isolé, dispositions relatives à la vidéoprotection, composants d'un système vidéo, télésécurité, conduite routière) ;
- le risque électrique (effets du courant électrique sur le corps humain et domaines de tension, principaux facteurs d'accidents d'origine électrique et leurs conséquences, titres d'habilitation) ;
- le risque incendie (phénomènes d'éclosion d'un incendie, modes de propagation d'un incendie, danger des fumées et effets sur l'homme, classes de feu et agents extincteurs, méthodes d'extinction d'un incendie, objectifs du permis de feu, consignes d'exploitation d'un système de détection incendie en cas de départ de feu) ;
- le risque professionnel (obligations de l'employeur et du salarié, définition et enjeux de la prévention, principes généraux de prévention, étapes d'une démarche de prévention, acteurs de la prévention et les missions associées, rôle du document unique, du plan de prévention et du protocole de sécurité, risques liés à l'exercice de l'emploi) ;

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 8/42 |

- le risque majeur (définition du danger, du risque et de l'exposition, définition de cybersécurité, principe de « défense en profondeur », définition et nomenclature d'une installation classée pour la protection de l'environnement, enjeux des opérateurs d'importance vitale et de la politique de sécurité des activités d'importance vitale, définition et objectifs du référentiel MASE , règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, réglementation ATEX, directive SEVESO, dispositif ORSEC et ses différents plans d'urgence, objectifs d'un plan continu d'activités).

Quatrième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives à la sécurisation d'événement et à la menace terroriste.

Le candidat est interrogé sur :

- l'événementiel (cadre légal des grands rassemblements et problématique de leur sécurisation, gestion d'un événement, typologies de public et acteurs d'un grand événement, différentes zones d'accès et familles d'accès) ;
- le terrorisme (définition du terrorisme et textes juridiques associés, menaces terroristes et modes opératoires traditionnels, niveaux de risque associés au terrorisme, moyens matériels mobilisés par les terroristes, réflexes à adopter face aux menaces terroristes).

Cinquième partie du questionnaire

Cette partie comporte 10 questions relatives au site dit « sensible ».

Le candidat est interrogé sur :

- la lutte contre le terrorisme (postures Vigipirate, cas particulier de la menace terroriste applicable à la vidéoprotection, fonctions des missions de reconnaissance hostiles) ;
- la maîtrise des risques (définition d'un opérateur d'importance vitale, de la cybersécurité, du social engineering et des pratiques associées, principe de « Défense en profondeur », réglementation ATEX et classement des zones, risque majeur type SEVESO, définition et objectifs d'un plan de continuité d'activités, définition et objectifs du référentiel MASE).

Précisions pour le candidat VAE :

A l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury :

- soit la carte professionnelle (décret n°2009-137 du 09 février 2009 et livre VI du code de la sécurité intérieure) en cours de validité ;
- soit l'autorisation préalable ou provisoire (ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure) en cours de validité ;
- le certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité ;
- le diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ou le procès-verbal d'examen SSIAP1 et l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; ou le diplôme SSIAP1 et l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ; ou le diplôme SSIAP1 et l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité ;
- l'avis après formation initiale BS BE manœuvre ou l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 9/42 |

Le centre organisateur de la session doit vérifier :

- soit la validité de la carte professionnelle,
- soit la validité de l'autorisation préalable ou provisoire via les téléservices du Conseil national des activités privées de sécurité.

A défaut de production de ces pièces lors de la session d'examen, le candidat dispose d'un délai de trois mois pour adresser ces pièces à l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 10/42 |

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité | | | | | |
| Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée | <p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>La nature de la demande est identifiée</p> <p>La réponse est adaptée à la demande</p> <p>Le langage est clair et adapté à l'interlocuteur</p> <p>Le temps de traitement de la demande est optimisé</p> <p>Le registre de visiteurs est renseigné</p> <p>La traçabilité des actions consignées est assurée</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection | <p>La procédure d'identification est respectée</p> <p>Le contrôle de sécurité est réalisé dans le respect des procédures et consignes</p> <p>Les flux de personnes ou de biens sont régulés en fonction des circonstances</p> <p>Le délai de contrôle des accès est optimisé</p> <p>L'alerte interne ou externe est effectuée</p> <p>La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte</p> <p>La traçabilité des actions consignées est assurée</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter | <p>Les procédures et les consignes sont respectées</p> <p>La situation à risque est identifiée</p> <p>L'analyse de la situation est pertinente</p> <p>L'attitude et les propos sont adaptés au contexte et aux interlocuteurs</p> <p>La mesure ou la technique mise en œuvre est adaptée à la situation</p> <p>La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte</p> <p>La traçabilité des actions consignées est assurée</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 11/42 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation | Les procédures et consignes sont respectées Les données sont reportées de manière fiable dans le tableau de bord Le compte rendu correspond à l'attendu La confidentialité des informations est respectée La hiérarchie est alertée en cas d'aléa La traçabilité des actions consignées est assurée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces | | | | | |
| Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire | Les procédures et les consignes sont respectées La situation à risque est identifiée La situation à risque est analysée Les facteurs de risque sont repérés La conduite à tenir est adaptée à la gestion du risque La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée | Les procédures et les consignes sont appliquées Le comportement suspect ou l'acte malveillant est identifié La situation est analysée de façon pertinente Le signalement ou l'intervention est opportun et correctement réalisé L'alerte est effectuée dans les meilleurs délais La sécurité pour soi-même et pour autrui est prise en compte Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 12/42 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme | Les procédures et les consignes sont respectées Le lieu d'intervention est localisé L'événement est identifié Les actions déclenchées sont appropriées à la situation Le délai d'intervention est adapté à la situation L'alerte interne ou externe est effectuée La sécurité pour soi-même et autrui est prise en compte Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée | | | | | |
| Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation | Les procédures et les consignes sont appliquées Les dangers, les risques et les menaces sont repérés Les points vulnérables et les points sensibles sont repérés Les actions réalisées sont appropriées à la situation Le compte rendu est effectué La traçabilité des actions consignées est assurée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 13/42 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <p>Obligations réglementaires le cas échéant : Les conditions de délivrance du titre professionnel « Agent de sûreté et de sécurité privée » sont conformes à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (respect des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques de chaque module de formation mentionnés aux articles 7 et 8, et respect des durées minimales de chaque module). La durée de la formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité. Pour chaque candidat, le centre assurant la formation transmet au centre organisateur de la session d'examen une attestation de présence en formation.</p> <p>L'obtention du titre professionnel d'agent de sûreté et de sécurité privée est soumise à la présentation : - du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité ; - du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ; ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité ; - de l'avis après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.</p> <p>L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces » est soumise à la présentation : - du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité. L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites dits « sensibles » dans une démarche de protection renforcée » est soumise à la présentation : - du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ; ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité ; - de l'avis après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.</p> <p>L'obtention des deux certificats de compétences « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité » et « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces » permet l'obtention de la carte professionnelle « Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ». A défaut de présentation de ces pièces lors de la session d'examen, le candidat dispose d'un délai de trois mois pour adresser ces pièces à l'Unité départementale de la DIRECCTE.</p> | | | | | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 14/42 |

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Respecter les règles d'usage et de sécurité dans une démarche continue de qualité de service en sécurité privée | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée |
| | Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation |
| | Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection |
| | Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée |
| | Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter |
| | Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire |
| | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme |
| | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation |
| Utiliser les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle en sécurité privée | Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection |
| | Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée |
| | Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire |
| | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme |
| | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation |
| Utiliser les outils bureautiques et les logiciels en sécurité privée | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée |
| | Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation |
| | Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection |
| | Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée |
| | Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter |
| | Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire |
| | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme |
| | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation |

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre A2SP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 55 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant :

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 15/42 |

- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation.

Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Une surveillance doit être assurée pendant :

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 16/42 |



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de sûreté et de sécurité privée

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 17/42 |

CCP

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en situation professionnelle | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection | 00 h 50 min | <p>La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.</p> <p>Pendant 25 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale. Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes. Il renseigne un tableau de bord à partir des fiches de reporting.</p> <p>Sur site, selon les missions, le candidat accueille des usagers et contrôle les droits d'entrée ou les sorties. Il effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient toute situation conflictuelle ou menaçante et intervient si nécessaire.</p> <p>Pendant 15 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante. A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.</p> |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 19/42 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection | 00 h 10 min | L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention. Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel | Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection | 00 h 23 min | Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte deux parties : - environnement juridique de la sécurité privée ; - surveillance et gardiennage. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet. |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 01 h 23 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Un professionnel intervenant de la sécurité privée assure les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Première partie du questionnaire :

Cette partie comporte 15 questions relatives à l'environnement juridique de la sécurité privée.

Le candidat est interrogé sur :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 20/42 |

- le livre VI du code de la sécurité intérieure (explication initiale et architecture du livre VI, conditions d'accès à la profession, principe d'exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes, dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions, spécificités des services internes, régime de la carte professionnelle et les téléservices, sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions, environnement institutionnel aux activités privées de sécurité, palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages lors de circonstances particulières ou de manifestations) ;
- les dispositions utiles du code pénal (atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'Etat, concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police, non-assistance à personne en danger, omission d'empêcher un crime ou un délit, usurpation de fonctions, atteinte aux systèmes de traitement automatisé, appropriation frauduleuse, fonctionnement des juridictions pénales) ;
- les dispositions utiles du code de procédure pénale (articles 53, 73, 803 et 55) ;
- les garanties liées au respect des libertés publiques (respect de la vie privée, respect du droit de propriété, respect des données à caractère personnelle, critères et formes de discrimination, juridictions civiles) ;
- la déontologie professionnelle (secret professionnel, principes déontologiques, délit de marchandages et sanctions spécifiques associées).

Deuxième partie du questionnaire :

Cette partie comporte 15 questions relatives à la surveillance et au gardiennage.

Le candidat est interrogé sur :

- le communication (techniques de communication et langage, sens du service, entraves, freins et remèdes à la communication) ;
- les comportements conflictuels (origines des conflits, différents types de conflits, stimulation et motivations des conflits, étapes d'un conflit, prévention d'un conflit, gestion d'un conflit et de ses conséquences) ;
- la récupération et évacuation des tensions (types de stress et mode de fonctionnement, mécanisme du stress, notion de stress différé et sa gestion post-événement, effets gênants et positifs du stress, implication du stress *in situ*, principes de récupération par la respiration, évacuation de la tension)
- les consignes (consignes écrites ou orales, consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents) ;
- la remontée d'informations (compte rendu oral ou écrit, rapport) ;
- la prise en compte du poste de sécurité (fonctions d'un poste de sécurité, moyens de communication et documents obligatoires) ;
- le contrôle des accès (systèmes de contrôle d'accès, dispositifs de filtrage) ;
- les rondes de surveillance et contrôleurs de ronde (objectifs et organisation d'une ronde, types de ronde, systèmes de contrôleurs de ronde et fonctions associées) ;
- la démarche qualité (convention collective prévention et sécurité, définition de la responsabilité sociétale des entreprises, organigramme, intérêt de la démarche 5S, de la roue de Deming et de la pyramide de Bird, rôle d'une gestion documentaire, objectifs et principe d'un tableau de bord périodique).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 21/42 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 22/42 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation. Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 23/42 |

CCP

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en situation professionnelle | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Détecer des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire | 00 h 40 min | <p>La mise en situation est précédée par un temps de préparation. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, des missions, des consignes et des documents de service.</p> <p>Pendant 15 minutes, le candidat effectue des missions de surveillance générale. Au poste central de sécurité, le candidat effectue sa prise de service dans le respect des consignes.</p> <p>Sur site, selon les missions, le candidat effectue une ronde suivant un parcours prédéfini. Il pointe les incidents sur le carnet du contrôleur de ronde. Il rend compte oralement à son responsable hiérarchique. Il prévient les risques ou contribue à réduire leur impact par la surveillance, la vérification ou transmission d'informations. Il détecte des comportements suspects, ou repère tout acte malveillant. Il gère son intervention en cas d'anomalie ou d'alarme.</p> <p>Pendant 15 minutes, à l'issue de la ronde, au poste de sécurité, le candidat connecte le contrôleur de ronde à l'ordinateur pour transférer les données. Il renseigne sur la main courante électronique les événements constatés ou les interventions réalisées. Il clôture la main courante. A la demande de son responsable hiérarchique, le candidat rédige manuellement un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié.</p> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 25/42 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire | 00 h 10 min | L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention. Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel | Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire | 00 h 15 min | Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte deux parties : - gestion des risques; - sécurisation d'événement et à la menace terroriste. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet. |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 01 h 05 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Un professionnel intervenant de la sécurité privée assure les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Première partie du questionnaire :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 26/42 |

Cette partie comporte 10 questions relatives à la gestion des risques.

Le candidat est interrogé sur :

- la gestion des alarmes (principes de fonctionnement et éléments constitutifs d'un système d'alarme, types de détecteurs intrusion, systèmes d'alarme incendie, objectif de la gestion technique, domaines d'application et fonctions d'une GTB ou d'une GTC, dispositions relatives au travailleur isolé, dispositions relatives à la vidéoprotection, composants d'un système vidéo, télésecurité, conduite routière) ;
- le risque électrique (effets du courant électrique sur le corps humain et domaines de tension, principaux facteurs d'accidents d'origine électrique et leurs conséquences, titres d'habilitation) ;
- le risque incendie (phénomènes d'éclosion d'un incendie, modes de propagation d'un incendie, danger des fumées et effets sur l'homme, classes de feu et agents extincteurs, méthodes d'extinction d'un incendie, objectifs du permis de feu, consignes d'exploitation d'un système de détection incendie en cas de départ de feu) ;
- le risque professionnel (obligations de l'employeur et du salarié, définition et enjeux de la prévention, principes généraux de prévention, étapes d'une démarche de prévention, acteurs de la prévention et les missions associées, rôle du document unique, du plan de prévention et du protocole de sécurité, risques liés à l'exercice de l'emploi) ;
- le risque majeur (définition du danger, du risque et de l'exposition, définition de cybersécurité, principe de « défense en profondeur », définition et nomenclature d'une installation classée pour la protection de l'environnement, enjeux des opérateurs d'importance vitale et de la politique de sécurité des activités d'importance vitale, définition et objectifs du référentiel MASE , règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, réglementation ATEX, directive SEVESO, dispositif ORSEC et ses différents plans d'urgence, objectifs d'un plan continu d'activités).

Deuxième partie du questionnaire :

Cette partie comporte 10 questions relatives à la sécurisation d'événement et à la menace terroriste.

Le candidat est interrogé sur :

- l'événementiel (cadre légal des grands rassemblements et problématique de leur sécurisation, gestion d'un événement, typologies de public et acteurs d'un grand événement, différentes zones d'accès et familles d'accès) ;
- le terrorisme (définition du terrorisme et textes juridiques associés, menaces terroristes et modes opératoires traditionnels, niveaux de risque associés au terrorisme, moyens matériels mobilisés par les terroristes, réflexes à adopter face aux menaces terroristes).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 27/42 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation.

Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 28/42 |

CCP

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve | | | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| Mise en situation professionnelle | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation | 00 h 15 min | <p>Le candidat effectue une mission de surveillance générale sur un site dit « sensible ».</p> <p>Pendant 5 minutes, il prend connaissance de la mission de surveillance générale et des consignes à partir de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ».</p> <p>Pendant 10 minutes, il applique les mesures en fonction du niveau de sûreté requis sur site. Il renseigne la main courante en temps réel et clôture la fin de service.</p> | | | | |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | | | | | |
| ▪ Entretien technique | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation | 00 h 10 min | <p>L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.</p> <p>Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.</p> <p>Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.</p> | | | | |
| ▪ Questionnaire professionnel | Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation | 00 h 08 min | Le candidat répond à un questionnaire à choix unique relatif aux connaissances juridiques et techniques relatives au site dit « sensible ». | | | | |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur | | La compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » est validée par la présentation : du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1); | | | | |
| | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
| | A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 29/42 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|-----------|----------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | | ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ; ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité. |
| | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 00 h 33 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les candidats se présentent dans une tenue compatible avec l'exercice du métier.

Un professionnel intervenant de la sécurité privée assure les rôles des visiteurs, des fournisseurs, des intervenants, des clients ...

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

A l'issue de la session d'examen, le jury établit le procès-verbal et annexe les résultats imprimés du questionnaire de tous les candidats.

Le questionnaire comporte 10 questions relatives au site dit « sensible ».

Le candidat est interrogé sur :

- la lutte contre le terrorisme (postures Vigipirate, cas particulier de la menace terroriste applicable à la vidéoprotection, fonctions des missions de reconnaissance hostiles).
- la maîtrise des risques (définition d'un opérateur d'importance vitale, de la cybersécurité, du social engineering et des pratiques associées, principe de « Défense en profondeur », réglementation ATEX et classement des zones, risque majeur type SEVESO, définition et objectifs d'un plan de continuité d'activités, définition et objectifs du référentiel MASE).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 30/42 |

Sans objet.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 31/42 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 25 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant

- le temps de préparation du candidat pour la mise en situation professionnelle ;
- la passation du questionnaire professionnel.

La présence du jury est requise pendant toute la durée de la mise en situation.

Un membre de jury assure le rôle d'un responsable hiérarchique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance doit être assurée pendant la passation du questionnaire professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 32/42 |

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent de sûreté et de sécurité privée

Locaux

| Modalité d'évaluation | Désignation et description des locaux | Observations |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en situation professionnelle | Un point d'accueil équipé d'un bureau ou d'un desk au sein d'un espace aménagé. Un local dédié et indépendant propre à la mise en place d'un poste central de sécurité. Deux locaux d'une surface minimum de 10 m ² avec possibilité de verrouillage des accès. Deux zones aménagées avec des espaces de circulation permettant la réalisation d'une ronde. | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. |
| Entretien technique | Un local fermé équipé au minimum d'une table et de trois chaises permettant la conduite de l'entretien. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. |
| Questionnaire professionnel | Une salle équipée permettant de faire passer en collectif le questionnaire professionnel. | Local de surface suffisante (minimum de 24 m ² pour 12 candidats maximum sans les espaces de circulation). |
| Entretien final | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 33/42 |

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|-------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Postes de travail | 1 | Poste central de sécurité comprenant un poste de travail informatique relié à une imprimante et disposant d'un accès Internet. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Dispositif de visualisation à affichage dynamique permettant l'exploitation en direct des images vidéo. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Paires d'émetteurs-récepteurs. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Contrôleur de ronde. | 1 | Sans objet. |
| | 4 | Cônes de signalisation ou équivalent. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Système interactif de votes avec logiciel d'exploitation pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel (ex : système Quizz Box) | 12 | Sans objet. |
| | 1 | Vidéoprojecteur pour la réalisation de l'épreuve du questionnaire professionnel. | 12 | Sans objet. |
| | 1 | Paire de gants adaptée à l'exercice de la palpation de sécurité selon les normes en vigueur. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Modèle vierge de rapport circonstancié. | 1 | Sans objet. |
| Équipements | 1 | Une centrale de mise en sécurité incendie de catégorie A ou un système analogue permettant de localiser un événement, de générer l'alarme en cas de feu ou de défaut d'alimentation. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Logiciel de saisie de main courante électronique installé sur un PC fixe ou portable. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Application mobile de main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée » via le système GPRS ou le réseau Wifi. | 1 | Sans objet. |
| | 2 | Paires d'émetteurs-récepteurs. | 1 | Sans objet. |
| | 3 | Téléphones avec consignes d'emploi dont un téléphone permettant de simuler une communication entre le poste central de sécurité et un poste extérieur. | 1 | Sans objet. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 34/42 |

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|-------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 1 | Dispositif DATI (Dispositif d'alarme pour travailleur isolé). | 1 | La fonction DATI peut être couplée aux émetteurs-récepteurs ou à la plateforme Web de la main courante électronique dite « embarquée » ou « déportée ». |
| | 1 | Système de détection intrusion en état de fonctionnement soit en installation fixe soit en panneau pédagogique mobile comprenant à minima : - une centrale d'alarme intrusion ou système analogue située dans le poste central de sécurité permettant la réception d'une alarme provenant d'une zone ou de l'installation ; - un détecteur volumétrique filaire ou radio ; - un détecteur de contact d'ouverture filaire ou radio ; - une sirène intérieure ou bloc lumineux ; - un organe de commande (clavier) inactif ou réel permettant la mise en/hors service d'une zone ou de l'installation. | 1 | Une zone de détection intrusion doit être extérieure au poste central de sécurité. |
| | 1 | Système de vidéoprotection équipée de 3 caméras dont 1 caméra 360° pilotée à l'aide d'un pupitre ou à partir d'un logiciel. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Magnétomètre. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Arme de poing factice sans dispositif de mise à feu. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Arme blanche factice en plastique de type couteau ou machette. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Boîtier de clés (passe général, passe partiel, trousseau de clés) fixé avec index de référencement des clés. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Rouleau de rubalise ou équivalent. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Lampe torche. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Lampe de secours. | 1 | Sans objet. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 35/42 |

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|------------------|--------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Matières d'œuvre | 1 | Papier A4 en quantité suffisante, carnet et crayon. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Agrafeuse. | 1 | Sans objet. |
| Documentations | 1 | Code de déontologie relatif aux activités privées de sécurité. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Plan de masse du centre de formation. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Registre de consignes et de procédures types. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Registre de suivi des matériels et équipements. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Registre visiteurs-badges. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Registre des clés. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Cahier d'entrée/sortie de matériel d'armement. | 1 | Sans objet. |
| | 1 | Modèle vierge de rapport d'intervention. | 1 | Sans objet. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 36/42 |

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| Agent de sûreté et de sécurité privée Arrêté du 18/07/2019 | | Agent de sûreté et de sécurité privée Arrêté du 18/07/2019 | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CCP | Aucune correspondance | CCP | Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité |
| CCP | Aucune correspondance | CCP | Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces |
| CCP | Aucune correspondance | CCP | Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 37/42 |

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| A2SP | RE | TP-01373 | 01 | 27/07/2019 | 13/09/2019 | 39/42 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

